

Traite ROCH HACHANA

Proposition de plan – Troisième chapitre - Daf 16 a & b

16 a

Mishna

Le jour de Pessah, on prononce un jugement sur les produits.

Le jour de Chavouot, le jugement porte sur les fruits.

Le jour de Rosh Hashanah, le monde entier passe comme Bnei Maron pour le jugement.

Le jour de Soukot, le jugement est rendu concernant l'eau.

Guemara :

Quelle récolte est jugée ?

- *Les récoltes qui se trouvent actuellement dans les champs.*
 - *Mais alors, quand le jugement a-t-il été rendu pour les choses qui lui sont arrivées jusqu'à présent ?*
- *Il s'agit du produit qui doit être semé.*
 - *Cela implique qu'un jugement est rendu pour chaque culture, mais nous voyons le contraire dans une Beraita :*
 - *Si une calamité s'abat sur une culture avant Pessah, elle a été décidée l'année précédente.*
 - *Si cela arrive après Pessah, cela a été décidé cette année.*
 - *Si une calamité frappe une personne avant Yom Kipour, cela a été décidé l'année précédente.*
 - *Si cela arrive après Yom Kipour, cela a été décidé cette année.*
- *(Rava) : Deux jugements sont rendus pour chaque culture.*
 - *(Abayey) : Par conséquent, si une personne voit que ses cultures lentes se portent bien, elle doit rapidement planter des cultures à croissance rapide (car c'est une année de bon verdict).*

[A propos de l'auteur de la mishna]

Qui suit la Mishnah ?

La Gemara cite quatre opinions dans une Beraita qui diffèrent de la Mishnah :

- **R. Meir** : *Tout est jugé à Rosh Hashanah et les verdicts sont scellés à Yom Kipur.*
- **R. Yehudah** : *Tout est jugé à Roch Hachana et les verdicts sont scellés à différentes dates : Pessah pour les produits, Chavouos pour les fruits, Soukos pour l'eau et Yom Kipour pour l'homme.*
- **R. Yosi** : *L'homme est jugé tous les jours, comme il ressort d'un Pasuk.*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **R. Natan** : L'homme est jugé à chaque instant, d'après un Pasuk.
 - La Mishnah suit R. Yehudah et se réfère aux verdicts.

La Mishnah fixe la date pour l'homme comme Rosh Hashanah (et non Yom Kipur) !?

- (Rava) : La Mishna fait référence au début du processus de jugement et suit le Tana d'Bei R. Yishmael :
 - A Pessah, le jugement est rendu concernant les produits.
 - Le jour de Chavouot, le jugement est rendu concernant les fruits.
 - Le jour de Sukot, le jugement porte sur l'eau.
 - L'homme est jugé à Rosh Hashanah et son verdict est scellé à Yom Kipur.

[A propos du jugement de l'homme]

(R. Chisda) : Quelle est la raison de R. Yosi (que l'homme est jugé chaque jour) ?

- Il a donné un Pasuk comme raison !?
 - Pourquoi n'a-t-il pas dit la même chose que R. Natan ?
 - Le Pasuk de R. Natan fait uniquement référence à Hash-m qui juge l'homme.
 - On pourrait dire la même chose du Pasuk de R. Yosi ?
 - (R. Chisda) : La source de R. Yosi est un Pasuk qui parle du jugement quotidien.
 - Ce pasuk nous enseigne également qu'un roi est jugé devant son peuple.
 - La raison en est qu'il n'est pas convenable qu'il doive attendre.
 - Ou encore, la raison est qu'il doit être jugé avant que le Juge ne se mette en colère.

(R. Yosef) : Notre prière quotidienne pour les malades est en accord avec l'opinion de R. Yosi selon laquelle l'homme est jugé quotidiennement.

- Alternativement, il suit les Rabbanim, en accord avec l'opinion de R. Yitzchak que la prière peut sauver même après qu'un verdict ait été rendu.

(R. Yehudah citant R. Akiva) :

- Le Omer est apporté à Pessah pour influencer le jugement pour les récoltes qui ont lieu à ce moment-là.
- Les deux pains sont apportés à Chavouot pour influencer le jugement pour les fruits qui a lieu à ce moment-là.
- La libation d'eau a lieu le jour de Soukot pour influencer le jugement sur les pluies qui ont lieu à ce moment-là. 3.
- A Rosh Hashanah, nous disons des Malchuyot pour accepter la souveraineté de Hash-m, Zichronot pour élever un souvenir de nous devant Lui, à l'aide du Shofar (Shofarot).

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

[A propos du shofar]

(R. Avahu) : Nous utilisons une corne de bélier pour le Shofar pour faire allusion à la Akeidah de Yitzchak.

- Hash-m considère alors que nous nous sommes comme liés à Lui par une Akéidah.

1^{er} enseignement / R. Itshak : (R. Yitzchak) : Pourquoi soufflons-nous le Shofar à Roch Hachana ?

- Parce que la Torah l'a dit !
 - En fait, pourquoi soufflons-nous une Teru'ah ?
 - Parce que la Torah l'a dit !
 - En fait, pourquoi soufflons-nous la Teki'ah et la Teru'ah avant et pendant la Amidah ?
 - Le fait de faire la mitsva deux fois confond le Satan.

16

2^e enseignement / R. Itshak : (R. Yitzchak) : Toute année où le Shofar n'a pas été soufflé à son début connaîtra des malheurs à sa fin

- La raison en est que le Satan n'a pas été confondu.

3^e enseignement / R. Itshak : (R. Yitzchak) : Toute année où le peuple s'est humilié au début, il prospérera à la fin, tel que l'exprime un Pasuk.

4^e enseignement / R. Itshak : Une personne est jugée en fonction de ses actes à ce moment-là, d'après un pasuk concernant Yishmael (Ba-asher hou sham).

5^e enseignement / R. Itshak : Trois choses rappellent à Hash-m les péchés d'une personne :

- S'il marche sous un mur qui s'effondre ;
- S'il a confiance en la puissance de sa prière ;
- S'il fait appel à Hash-m pour juger son cas contre un autre.
 - (R. Chanan) : Quiconque fait appel au Hash-m pour juger son cas contre un autre est lui-même puni en premier, d'après Sarah.

6^e enseignement / R. Itshak : Quatre choses déchirent le verdict contre une personne :

- La charité, comme dérivé d'un Pasuk ;
- Le fait de crier dans la prière, comme dérivé d'un Pasuk ;
- Changer de nom, d'après un pasuk sur Sarai/Sarah ;
- Changer ses habitudes, d'après l'épisode de Ninveih.
- Certains ajoutent : changer de lieu de résidence ;
 - Ceci est dérivé du fait qu'Avraham déménage en Eretz Yisrael pour devenir une grande nation.
 - D'autres attribuent cela au mérite d'Eretz Yisrael.

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

7^e enseignement / R. Itshak : Une personne doit saluer son Rav lors de tous les jours de fête, d'après un Pasuk.

- Cf. Pasouk/Shounamit

8^e enseignement / R. Itshak : Une personne doit se purifier avant chaque fête, d'après un pasuk.

- (Beraïta) : Le pasuk interdit de toucher un animal mort « neveila ».
 - Il ne peut s'agir d'une interdiction générale (même pour une touma légère) qui vaudrait même pour les Yisraélites, car ces derniers n'ont pas reçu d'interdiction même pour une Tum'ah stricte.
 - Il doit s'agir d'une obligation de se purifier avant une fête.

(R. Kruspada'i citant R. Yochanan) : Trois livres sont ouverts à Rosh Hashanah :

- Celui des justes / Tsadikim absolus - qui sont signés et scellés immédiatement pour la vie ;
- Celui des méchants / Reshaim - qui sont signés et scellés immédiatement pour la mort ;
- Celui des personnes intermédiaires / Benonim - dont le sort est indéterminé jusqu'à Yom Kipur.
 - S'ils le méritent, ils sont signés pour la vie ;
 - Sinon, ils sont signés pour la mort.

(R. Avin) : Tout ceci est dérivé d'un Pasuk (comme cité).

(R. Na'hman bar Yitzchak) : Tout ceci est dérivé d'un pasuk différent (comme cité).

(Beit Shamai) : Il y a trois groupes de personnes au jour du jugement :

- Les justes Tsadikim absolus sont signés et scellés immédiatement pour la vie éternelle ;
- Les méchants Reshaim absolus sont signés et scellés immédiatement pour le Géhinom ;
- Les personnes intermédiaires / Benonim descendent à Gehinom, crient et émergent, comme dérivé d'un Pasuk.
 - (Beit Hillel) : Hash-m fait pencher la balance en leur faveur (afin qu'ils évitent Gehinom).